

Procès-verbal de la séance de la Commission d'établissement de Coteau-Fleuri

20 mars 2017, à 20h15

Collège de Chailly

- Parents :** Boschetti Olivier (BO), Concha Alfonso (CA), Da Silva David (DSD), Essmaali Béchir (EB) et Turin Bertschy Mélanie (TBM)
- Professionnels :** Blanc Christine (BC), Lugon Isabelle (LI), Schiltknecht Lise (SL) et Zryd Centelighe Claude (ZCC)
- Organisations :** Pupet Patrick (PP) et Walefack Mbamitat Didier (WMD)
- Autorités politiques :** néant
- Excusés/absents :** Donze Manuel (DM) et Jaunin Nathalie (JN)

Ordre du jour

- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du PV du 26.01.2017
 - Point sur les membres de la CET et possibilités de recrutement
 - Organisation et Outils de communication (adresse email, dossier partagé,...)
 - Premiers retours des sous-commissions Règlement d'établissement et Assemblée des Parents
 - Calendrier - Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)
 - Divers et propositions individuelles
- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (OJ)**
DSD, président de la Commission, donne la parole aux membres présents. Aucun membre n'a de remarques à formuler au sujet de l'OJ, qui est adopté à l'unanimité.
- 2. Adoption du PV du 26 janvier 2017**
Tous les membres ont reçu un exemplaire du PV de la séance du 26 janvier 2017.
Un membre du quart professionnel reprend le point 4 du PV en exposant que ce n'est pas la Commune de Lausanne mais bien la loi qui impose de mettre sur pied un Conseil des élèves.
EB rappelle l'orthographe exacte de son nom de famille : Essmaali.
Sous réserve de ces deux modifications/précisions, qui devront être portées au PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.



3. Point sur les membres de la CET et possibilités de recrutement

DSD rappelle aux membres la démission de Mme Anne-Gabrielle Wyss, qui lui a été présentée par mail. Les membres de la Commission ne peuvent que constater et regretter ce départ.

DSD présente un nouveau membre, soit Mme Christine Blanc (BC), du quart professionnel (enseignante au sein de l'Établissement de Coteau-Fleuri). Celle-ci se présente brièvement à la Commission. A l'unanimité, la Commission accepte BC en son sein et lui souhaite la bienvenue.

DSD revient brièvement sur les membres de la Commission :

- Quart professionnel : Blanc Christine (BC), Lugon Isabelle (LI), Schiltknecht Lise (SL) et Zryd Centelighe Claude (ZCC). Il y a encore deux places disponibles dans ce quart.
- Quart politique : Donze Manuel (DM). Il serait souhaitable qu'un deuxième représentant du quart politique rejoigne la Commission. Les membres sont conscients que cela risque d'être difficile à trouver.
- Quart associatif : Pupet Patrick (PP) pour le FC Boveresses et Walefack Mbamitat Didier (WMD) pour L'Escale Des Voisins. Il serait souhaitable qu'un ou deux représentants supplémentaires – liés à des associations du quartier de Chailly - rejoignent la Commission.
- Quart parents : Boschetti Olivier (BO), Concha Alfonso (CA), Da Silva David (DSD), Essmaali Béchir (EB) et Turin Bertschy Mélanie (TBM)

Une liste des membres est passée parmi les membres afin de regrouper les numéros de téléphones et de vérifier les représentants des différents quarts et membres des sous-commissions.

Les sous-commissions (SC) :

1. SC Assemblée des Parents (SCAP): elle est composée de Pupet Patrick (PP), Schiltknecht Lise (SL) et Walefack Mbamitat Didier (WMD). Elle s'est réunie le 13 mars 2017. Zryd Centelighe Claude (ZCC) se propose de joindre la sous-Commission. Cette proposition est acceptée.
2. SC Règlement d'établissement (SCRE) : elle est composée de Boschetti Olivier (BO), Concha Alfonso (CA), Lugon Isabelle (LI) et Turin Bertschy Mélanie (TBM). Elle s'est réunie ce jour à 19h00.

4. Organisation et Outils de communication (adresse email, dossier partagé,...)

DSD rappelle avoir créé une adresse mail afin de pouvoir joindre et informer les membres. Il propose de remettre les codes d'accès de cette adresse mail aux membres du bureau (BO et DM). La Commission n'y voit aucun inconvénient.

L'adresse mail figure d'ores et déjà sur le site internet de la Ville de Lausanne ainsi que sur celui de l'Établissement Coteau-Fleuri (ECF). Le but recherché est de permettre aux membres de communiquer entre eux mais également aux parents d'élèves d'entrer en contact avec la Commission.

DSD expose que pour la rendre plus visible aux tiers, il faudrait la faire connaître via un flyer à insérer dans les agendas / cahiers de communication. La SCAP va se pencher sur cette proposition. Il est relevé l'importance des termes qui seront utilisés. Il conviendra aussi d'être très clair sur le rôle de la Commission.

DSD évoque également la mise en place de l'outil Google drive, qui permet le partage de documents entre les membres. Certains membres du quart professionnel indiquent être dans l'impossibilité d'utiliser cet outil informatique depuis leur poste professionnel.

5. Premiers retours des sous-commissions Règlement d'établissement et Assemblée des Parents

Les deux sous-commissions se sont réunies à une reprise.

1. Sous-commission Assemblée des Parents (SCAP) :
Les membres de cette SC rappellent que le but du rassemblement de parents d'élèves sur lequel elle se penche est de présenter le règlement d'établissement qu'aura établi l'autre SC.



Pour attirer les parents, il est évoqué la mise en place d'un concours et d'une remise de prix. Impliquer les élèves à travers un concours leur permettra de prendre connaissance et d'appréhender le règlement.

Le concours serait une illustration du règlement par les enfants afin de rendre celui-ci plus accessible. L'idée serait de se baser sur l'expérience de l'Etablissement de Mon-Repos qui avait mis sur pied un concours de dessins inter classes (dessin de bâtiments). Cela avait été très rassembleur et un vrai succès.

Les membres de la SCAP se sont posés les questions du lieu et de la forme du rassemblement ainsi que du nombre de personnes à escompter. La Maison de Quartier de Chailly semble adéquate (elle peut réunir plus de 150 personnes). L'Aula de Grand-Vennes et celle de Béthusy sont écartées car trop grandes.

La tenue de la réunion pourrait avoir lieu à fin octobre – début novembre 2017. Le règlement devrait donc être finalisé pour juin 2017, afin de pouvoir être présenté lors de la Conférence des maîtres (dernier jeudi avant les vacances d'été).

Il est évoqué de petites animations annexes; par exemple un chœur, des danses et de la musique jouée par les élèves.

L'organisation n'est pas arrêtée définitivement. L'idée est quand même d'organiser un événement sur une journée complète - soit un samedi - avec remise des prix en point d'orgue (c'est lors de la remise de prix que l'on profitera de présenter formellement le règlement)

La Commission est d'accord avec les propositions évoquées par la SCAP et lui demande de poursuivre dans cette voie.

DSD rappelle le budget à disposition de la Commission, soit CHF 1'000.- par an.

Il est évoqué la possibilité de faire appel à des dons de tiers privés. Les membres de la SCAP vont s'informer sur les possibilités d'une telle aide.

2. Sous-commission Règlement d'établissement (SCRE) :

Les membres de la sous Commission ont débuté l'élaboration d'un projet de règlement en se basant sur le canevas remis par la DGEO ainsi que sur des règlements d'autres Etablissements.

Une prochaine séance a déjà été fixée courant avril.

Le projet de règlement sera soumis à la Commission, puis à la Conférence des maîtres en juin 2017 et enfin au Département. Le but est que le règlement puisse être remis aux élèves, parents et maîtres à la rentrée d'août 2017.

Une fois accepté, le Règlement pourra faire l'objet d'une illustration pour les élèves et les parents.

Il est enfin évoqué l'idée de faire une traduction du règlement, via le service de traduction de la Ville.

6. **Calendrier - Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)**

La prochaine séance est fixée le 8 mai 2017, à 19h00, à la salle des maîtres de Coteau-Fleuri.

L'OJ de la prochaine séance devra comprendre un point sur l'avancement des travaux des deux SC.

7. **Divers et propositions individuelles**

DSD évoque la fermeture d'une classe du Collège du Val d'Angrogne lors de la dernière rentrée des classes et la mauvaise information qui a entouré celle-ci.

DSD informe également la possible ouverture de deux classes dans ce collège lors de la prochaine rentrée (une classe 1-2P et une classe 3P ou 3-4P).

DSD a discuté avec Mme Jaunin du rôle de la Commission dans le cadre de l'information aux parents. Sur ces questions, l'Etablissement de Coteau-Fleuri est compétent. Mme Jaunin ne semble pas opposée à ce que la Commission joue un rôle de transmetteur d'informations auprès des parents.



Aucun autre membre n'a de divers et/ou de propositions à présenter.

La séance est levée à : 21h20

Olivier Boschetti

Secrétaire

Lausanne, le 22 mars 2017 – 30 mai 2017

Lausanne, juillet 2017/SEP+S/mtl

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
fax 021 315 60 04
cet@lausanne.ch